

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Joël JOUAUX, maire, et l'ensemble des membres du conseil municipal, le 18 février 2015 à 20h.

Secrétaire de séance : MARRON Stéphane

Absents excusés : HUSSENET Fabrice, MALOCHET Xavier, CLAVIER Agnès

La séance du Conseil Municipal est ouverte en présentant le bilan du recensement 2015 par Jean-Edmond LEMAGNEN coordonnateur. Le bilan est très positif avec de nombreux retour par internet. Par ailleurs, 1028 bulletins individuels ont été comptabilisés.

2015-02-01 : ACQUISITION DEFIBRILATEUR

M le Maire expose que les différentes communes du secteur de Douve et Divette ont souhaité installer un défibrillateur sur leur commune et cela représente l'achat de 10 appareils.

Une consultation a été faite près de différents fournisseurs. Après étude des dossiers, le devis de « La centrale Médicale » a été retenu pour un montant total de 13 463.33 € H.T. soit 16 156 € T.T.C. ce qui représente 1 346.34 € H.T. soit 1 615.60 € T.T.C. par appareil

Le conseil municipal,

VU la consultation effectuée par la commune de Martinvast pour la fourniture de 10 défibrillateurs sur le secteur de Douve et Divette,

Considérant qu'il est nécessaire d'installer ces appareils pour assurer la sécurité des habitants

Est appelé à :

- Accepter le devis de la Centrale Médicale pour un montant de 1 346.34 € H.T. par appareil,
- Préciser que cet achat sera financé par l'autofinancement de la commune,
- Solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- Accepter le contrat de maintenance et d'entretien annuel proposé par la Société D-Fibrillateur pour un montant de 132 € H.T. par an

Valide, à l'unanimité des membres présents, le projet d'acquisition d'un défibrillateur.

2015-02-02 : DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME LEADER DU GAL (GROUPE D' ACTIONS LOCALES) DU PAYS DU COTENTIN

Pour permettre l'acquisition, l'installation et le financement d'un four multifonctions et d'un piano pour la restauration scolaire. Une demande de subvention va être déposée auprès du GAL du Pays du Cotentin dans le cadre du programme LEADER.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte la faisabilité et le coût de ces investissements qui s'élève à 15 563.76 € TTC (soit 12 969.80 € HT), **sous réserve de l'obtention de cette subvention**
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du programme LEADER du GAL Pays du Cotentin
- Atteste le non commencement de l'exécution du projet avant la date de dépôt de la demande d'aide
- Décide d'inscrire les crédits suffisants au budget communal

2015-02-03 : CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE LA MAISON AU 27 LE BOURG

Monsieur le maire-adjoint présente le dossier pour les travaux de la maison dit « du Saussey » au 27 Le Bourg.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise monsieur Le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser dans la maison.

2015-02-04 : RECRUTEMENT DU NOUVEL AGENT EN CHARGE DE L'ACCUEIL DES GITES

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement de l'agent en charge de l'accueil des gîtes.

Le poste d'adjoint technique 2ème classe assurant les fonctions d'accueil des gites communaux est vacant suite à la fin du contrat de l'agent actuel ; Madame VIVIER Karine a été nommée à ce poste à compter du 14 février 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après avoir pris connaissance du dossier présenté, entérine la décision de Monsieur Le Maire, soit :

- la nomination de l'intéressée qui a pris ses fonctions le 14 février 2015
- la durée du contrat d'un an pour une durée de travail fixée à 4h45 / 35h

PROPOSITION PROGRAMME VOIRIE 2015

Monsieur le Maire-adjoint présente la proposition de travaux de voirie retenus par la commission voirie, dans le programme 2015 :

→ ROUTES

- La Berquerie
- La Planque
- Le Marais
- Chemin LECOQ
- Chemin des Amériaux
- Rue du Coignet

→ ABRIS BUS

Avec le soutien du Conseil Général, étudier l'aménagement pour le retournement du bus à la Lande d'Etoublon

→ Sortie de la rue Vincent

- Déplacement de la ligne de stop
- Si besoin, Pose d'un miroir

→ Aménagement du Bourg

- Mise en place d'un trottoir à l'entrée du lotissement « Les Vasons »
- 2 ralentisseurs pour les passages piétons aux écoles et en dessous de la boulangerie
- 1 chicane sur RD 22
- Mise en place d'un Stop hameau Bonnissent
- Petit rond-point en face du bar avec un cédez le passage au niveau de la sortie de la salle en descendant la Chasse des Mares
- Déplacement poteau ERDF au hameau Broquet

BUREAU DE VOTE : ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 et 29 MARS 2015

Composition du bureau de vote du 22 mars 2015

Permanences du matin :

8h00 – 10h30 : J. JOUAUX, J-E. LEMAGNEN, P. ROULLAND

10h30 – 13h00 : G. DELAUNEY, J. SCHIEFER, X. MALOCHET, F. HUSSENET

Permanences de l'après-midi :

13h00 – 15h30 : L. LEMENANT, Y. DESQUESNES, A. CRIQUET, A. CLAVIER

15h30 – 18h00 : S. MARRON, P. BERTOT, A. DUFOUR

Composition du bureau de vote du 29 mars 2015

Permanences du matin :

8h00 – 10h30 : J. JOUAUX, J-E. LEMAGNEN, P. ROULLAND

10h30 – 13h00 : G. DELAUNEY, J. SCHIEFER, X. MALOCHET, F. HUSSENET

Permanences de l'après-midi :

13h00 – 15h30 : L. LEMENANT, Y. DESQUESNES, A. CRIQUET, A. CLAVIER

15h30 – 18h00 : S. MARRON, P. BERTOT, A. DUFOUR

2015-02-05 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES SCOLARISES EN PRIMAIRE ET MATERNELLE

Le Conseil Général propose un avenant à la convention pour la participation aux frais de transport des élèves scolarisés en primaire et maternelle, pour tenir compte du passage à la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2014, qui induit une augmentation du nombre de jours de services faits pour le transport des élèves de primaire soit 173 jours au lieu de 139 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide cet avenant
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention
- Inscrit l'augmentation au budget.

2015-02-06 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MFR – IREO DE CONDE SUR VIRE

Monsieur le Maire présente la demande de participation financière de la MFR-IREO de Condé sur Vire, pour un séjour en Italie du 17 au 23 mai 2015.

Selon la délibération 2014-04-06 du 2 avril 2014, le conseil municipal maintient sa participation à 20 € par élève scolarisé, domicilié sur la commune.

Par conséquent ce séjour concernant un enfant, la subvention s'élèvera à 20 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

→ Conseil d'école du 3 février :

- Prévision à la rentrée scolaire 2015-2016 : 134 élèves
- Les inscriptions pour la rentrée se feront les 27 avril et 4 mai 2015 de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques, les enseignants remontent le problème du préau avec un sol glissant et la porte d'entrée est dangereuse
- En matière des rythmes scolaires, les enseignants font un bon retour, par ailleurs pour l'ensemble du RPI, les dépenses engagées s'élèvent à 11 500 € et les recettes à 6 700 € pour le 1^{er} cycle

→ Compte rendu commission FOOT

Monsieur le Maire-adjoint fait part de la proposition d'étude pour la mise en place de tribunes ainsi que d'une casquette contre le mur de la buvette

→ Lavoir des Amériaux

Monsieur le Maire-adjoint présente le projet d'aménagement d'accès au lavoir des Amériaux ainsi que le changement des tôles du toit

→ Présentation du dossier de révision du Schéma Directeur territorial d'aménagement Numérique Manchois

Monsieur le Maire présente la cartographie pour les travaux de déploiement du réseau FTTH Manchois, suite à l'aval du projet par la Communauté de Communes de Douve et Divette

→ Droit de préemption :

Par la délibération 2014-06-02 les membres du Conseil Municipal ont donné délégation de signature à Monsieur Le Maire, en matière de droit de préemption.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la demande de droit de préemption par Maître Frédéric THOMAS notaire à Les pieux sur la propriété cadastrée B 827 pour une surface de 7a 40 ca.

La séance est levée à 22h15